



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Ph. RASQUIN

5.4. OBJET : Musée communal de la céramique – Acquisition de deux statuettes attribuées à l'artiste RICHARDOT

Le Conseil,

En séance publique,

VU les articles L 1122 – 20 alinéa 1^{er}, L 1122 – 26 § 1^{er} et L 1122 – 30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

VU la note du 6 septembre 2021 de Madame Céline HERMANS, Gestionnaire des collections du Musée de la céramique, qui signale :

"Conformément à la note d'exécution du Collège du 2 juillet dernier, nous avons pris les dispositions nécessaires pour répondre à une offre d'achat de deux statuettes attribuées à l'artiste Richardot. La vente aux enchères prévue le 15 juillet ayant été troublée par les inondations, nous avons réussi à contacter le vendeur personnellement afin d'envisager une transaction directe. Nous avons l'accord du Collège pour 8000€ mais nous avons réussi à discuter avec le vendeur qui accepte le prix de 7000€.

Le Musée est en mesure d'avancer l'argent afin de régler cet achat. Pourriez-vous m'indiquer quelles seraient les démarches et informations à indiquer afin de soumettre cette proposition au Collège ? Comment devrions-nous procéder ensuite en vue du remboursement de ce montant par la Ville ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide sur ce dossier. ».

ATTENDU que, dès lors qu'aucun crédit n'est prévu au budget pour l'achat de ces œuvres, le Collège communal, en séance du 10 septembre 2021 a autorisé le Musée de la céramique à faire l'achat de celles-ci, et d'avancer le prix de vente (7.000 euros) ;

VU l'intérêt de ces pièces pour le Musée de la céramique ;

ATTENDU que les crédits nécessaires ont été prévus à la modification budgétaire votée ce jour par le Conseil communal ;

SUR la proposition du Collège communal,

ARRETE : A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

a) Il est décidé de ratifier l'acquisition de deux statuettes attribuées à l'artiste RICHARDOT, réalisée par le Musée de la céramique pour le prix total de 7.000 euros.

b) Le prix de vente, effectué par le Musée de la céramique, lui sera remboursé.

Article 2 :

La dépense est prévue à la modification budgétaire votée ce jour par le Conseil communal (article 771/749-51).

Article 3 :

Ces pièces sont versées dans le domaine public communal.

Elles sont confiées au Musée communal de la céramique, qui en assurera la conservation et la gestion.

Article 4 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice financière, ainsi qu'à Mesdames Mélanie CORNELIS, Directrice-Conservatrice du Musée de la Céramique, et Céline HERMANS, Gestionnaire des collections du Musée de la céramique.

Elles veilleront, chacun en ce qui le concerne, à la mise en œuvre de la résolution prise.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

PH. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS